

REGROUPEMENT FAMILIAL PREMIERE DEMANDE

- ❑ 2 photographies récentes et conformes
- ❑ visa long séjour ainsi que la validation
- ❑ passeport (page état-civil et cachet d'entrée en France)
- ❑ acte de naissance avec traduction assermentée
- ❑ carte de séjour recto/verso du conjoint ou du parent
- ❑ justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom, en cas d'hébergement attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée ainsi que la copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de domicile à son nom
- ❑ déclaration de vie commune si la personne rejointe est le conjoint
- ❑ déclaration de non polygamie (si pays d'origine l'autorise)
- ❑ décision d'autorisation de regroupement familial
- ❑ certificat médical délivré par l' OFII
- ❑ formulaire « demande de titre » à compléter et à signer
(document à télécharger)